

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 21 juin 2024

**Délibération n°26**

***Séance du 26 juin 2024***

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juin à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LARRALDE Cécilia, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile, MIHURA Nathalie

**ABSENTS** : ITHURBIDE Fabien, LAGARDE Laurent

**PROCURATION** : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

LAGARDE Laurent a donné procuration à GARAT Jean-Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU BILTZAR DES COMMUNES DU PAYS BASQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Biltzar des Communes du Pays basque a renouvelé son bureau pour assurer la continuité du Biltzar.

Aussi, il est demandé à chaque commune de désigner un titulaire et un suppléant parmi le conseil municipal et régler la cotisation d'adhésion annuelle qui s'élève à 0.05€/habitant.e.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- **DESIGNER** Membre titulaire : IBARLUCIA Michel  
Membre suppléant : LEIZAGOYEN Sylvie
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à régler la cotisation annuelle qui s'élève à 0.05€/ habitant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE

Le Maire

Michel IBARLUCIA